

provenance
alpes agglomération

PROVENCE ALPES AGGLOMERATION

Contrat de concession

GESTION DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS



REÇU EN PREFECTURE

le 04/11/2024

Application agréée E-legalite.com

73_CO-004-200067437-20241015-36_15102024

Note financière	3
Le compte de résultat 2023	4
Analyse du résultat	5
Les produits	5
Les charges	6

REÇU EN PREFECTURE

le 04/11/2024

Application agréée E-legalite.com

73_CO-004-200067437-20241015-36_15102024

Note financière

REÇU EN PREFECTURE

le 04/11/2024

Application agréée E-legalite.com

73_CO-004-200067437-20241015-36_15102024

Le compte de résultat 2023

Le compte de résultat ci-dessous est présenté dans une version synthétique, la version intégrale est en Annexe nommée : PAA CR 2023.

Compte	AAZZ/AA90 Salaire &	Aiglun	Digne les Bains	l'Escale/ Volonne	Estoublon/ Mézel	Moustiers Ste Marie	Total
6 COMPTES DE CHARGES							
60 ACHATS		38 712,19	159 835,84	23 806,05	10 408,03	29 136,99	261 899,10
61 SERVICES EXTERIEURS		3 690,33	20 677,03	2 039,69	1 987,00	6 070,85	34 464,89
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS		2 869,85	9 074,10	1 793,36	1 531,11	3 323,34	18 591,76
63 IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		11 162,36	17 922,76	6 219,83	5 581,24	7 523,47	48 409,66
64 CHARGES DE PERSONNEL		110 359,29	237 897,18	75 424,96	61 288,35	101 713,14	586 682,92
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		13 461,48	33 805,44	7 397,60	5 428,17	10 065,71	70 158,40
66 CHARGES FINANCIERES			160,90				160,90
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES							
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			26 099,22			5 152,07	31 251,29
6 COMPTES DE CHARGES		180 255,50	505 472,47	116 681,49	86 223,90	162 985,57	1 051 618,92
7 COMPTES DE PRODUITS							
70 PRODUITS							
7065040000 ACM - Communes et autres collectivités territoriales		-90 347,71	-275 062,25	-69 215,25	-46 819,11	-87 785,83	-599 430,15
7065050000 ACM - Caf		-27 314,73	-69 333,11	-11 985,38	-2 641,62	-9 209,91	-120 484,75
7065051000 ACM - Caf CTG							
7065060000 ACM - Usagers		-49 876,24	-141 683,23	-30 527,30	-5 355,16	-23 339,05	-250 780,98
70 PRODUITS		-167 538,68	-486 078,59	-111 727,93	-54 815,89	-120 334,79	-940 495,88
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS							
7465020000 Subv. expl. ACM - Régions			-25 521,00			-7 540,00	-33 061,00
7465030000 Subv. expl. ACM - Départements			-6 000,00				-6 000,00
7465050000 Subv. expl. ACM - Caf			-14 259,00				-14 259,00
7465080000 Subv. expl. ACM - Autres organismes			-10 446,80				-10 446,80
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS			-56 226,80			-7 540,00	-63 766,80
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		-199,47	-199,47	-199,47	-199,47	-199,47	-997,35
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS			-15 402,99				-15 402,99
79 TRANSFERT DE CHARGES		-169,02	-169,02	-258,45	-169,02	-169,02	-934,54
7 COMPTES DE PRODUITS		-167 907,17	-558 076,87	-112 185,85	-55 184,38	-128 243,28	-1 021 597,56
TOTAL EXPLOITATION		12 348,33	-52 604,41	4 495,64	31 039,52	34 742,29	30 021,36

REÇU EN PREFECTURE

le 04/11/2024

Application agréée E-legalite.com

73_CO-004-200067437-20241015-36_15102024

Analyse du résultat

Le total de l'exploitation présente un déficit de **30 021.36€**.

Plusieurs éléments d'analyse expliquent ce résultat :

- Le départ de Md Giraud inapte à son poste de travail dans l'entreprise soit 17 164.28€
- La participation aux frais de réparation d'un véhicule de Moustiers soit 3963.98€
- Remise concédée à PAA sur la facturation de l'avenant n°1 2023 soit 10 260.00€

Total : 31 388.26€

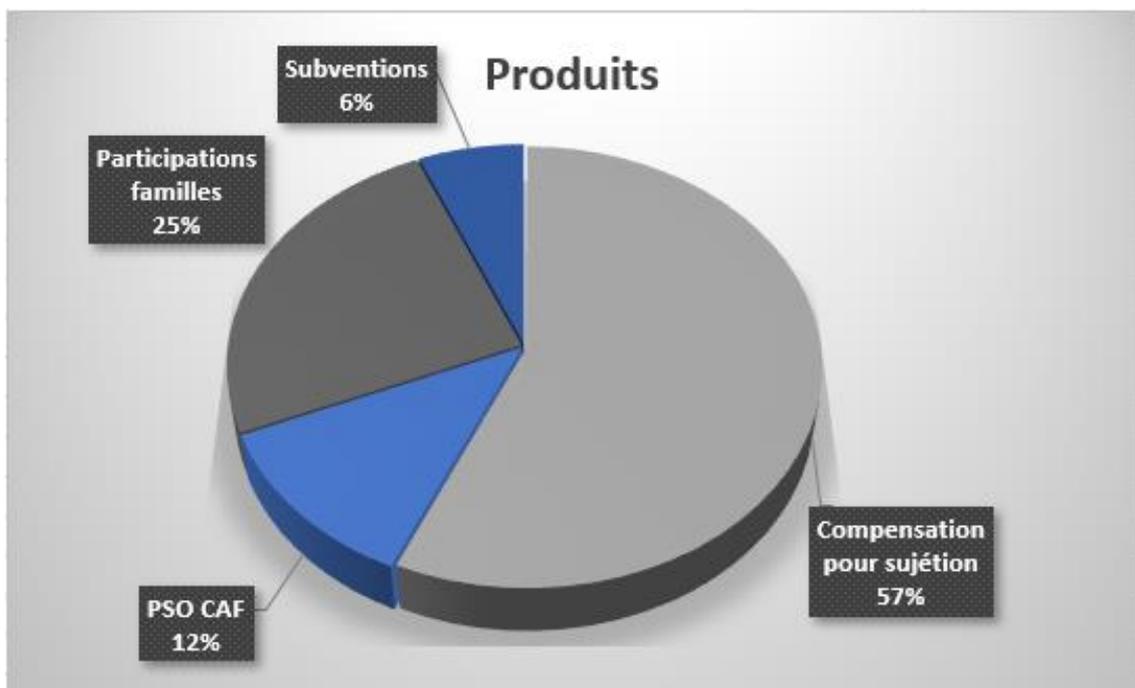
Compte tenu de tous ces éléments, nous estimons que le résultat objectif de l'exercice est à l'équilibre.

L'avenant n°1 signé en fin d'année va assurer l'équilibre financier de la concession de service public :

- Pour la mise en œuvre de la livraison de repas pour les sites de Mézel et de Moustiers Sainte Marie
- Pour la prise en compte de l'augmentation de l'activité notamment sur l'accueil de loisirs de Moustiers-Sainte-Marie.
- Pour l'augmentation significative du prix des repas sur Digne.

Les produits

- La compensation pour sujétion de service public est de : 553 146.89 € soit 55% des produits.
- Les participations familiales s'élèvent à 250 780.98€ soit 24% des produits
- La PSO CAF est de 120 484.75€ soit 12% des produits
- Les subventions de la SDJES « colos apprenantes », savoir nager, savoir rouler à vélo, et « enfant porteur de handicap » de la CAF pour un montant de 63 766.80€ soit 6% des produits

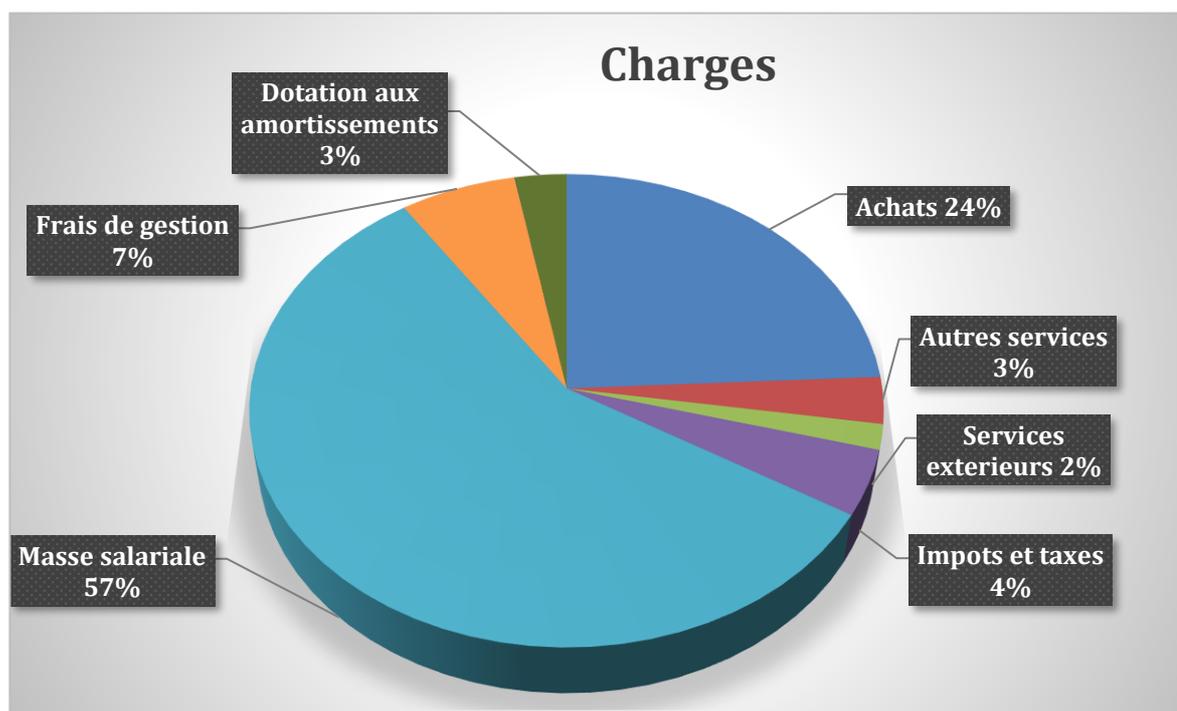


REÇU EN PREFECTURE

le 04/11/2024

Application agréée E-legalite.com

73_CO-004-200067437-20241015-36_15102024



La masse salariale

Les charges de personnels et impôts, taxes et versements assimilés s'élèvent à 665292.58€ et représentent 61% des charges.

- Les contrats CDI représentent 56% des salaires versés
- Les Contrats CDD représentent 5% des salaires versés
- Les Contrats d'Engagements éducatif représentent 39% des salaires versés

Il est important de noter que l'augmentation importante de l'activité a nécessité le renfort d'animateurs supplémentaires sur la période estivale, ce qui a considérablement augmenté le volume des contrats saisonniers en Contrat d'Engagement Educatif

Quelques éléments d'analyse supplémentaires :

- En 2021, année de référence dans le cahier des charges, sur l'année entière 127 000 heures/ enfants ont été réalisées soit une moyenne de 10 592 journées par mois.
- **Pour l'année 2023 : 161 249 heures/enfants soit 13 437 heures/ enfants par mois.**

Nous pouvons noter que le développement de l'activité n'est pas entièrement compensé par l'augmentation des participations familiales et qu'il faut être attentif dans le recrutement des équipes et à l'effet de seuil relatif au taux d'encadrement.

- Conformément à notre offre la rémunération des Contrat d'Engagement Educatif est de 71 euros brut par jour.

Les dépenses de fonctionnement

Le montant global des achats est de 261 899.10€ et représente 24% des charges.

- Budget pédagogique, activité et petits équipements : 46 164.30€
- Budget restauration collective : 124 290.16€
- Budget économat (dont les gouters) : 25 378.92€
- Budget transport : 24 483.35€
- Séjours : 24 485.38€

Les services extérieurs pour un total de 44 583€ soit 3% des charges

Ils comprennent la téléphonie, les abonnements internet, le logiciel de gestion Aïga et abonnement, les sites web et portail famille...

Dotations aux amortissements : 31 251.29€ soit 3% du total des charges

Véhicules, matériel informatique ...

La réhabilitation des locaux de la Sympathie

Obtention d'une subvention de la Caf à hauteur de 80%

- 53 418 euros soit 80% sous forme de subvention et
- 13 355 € soit 20% forme de prêt (remboursables en 10 annuités de 1 335.50 euros),

Soit 77% du budget prévisionnel global, dans la limite de 66 773 euros et de l'équilibre budgétaire.

Les frais de gestion

Conformément au contrat de concession ils sont fixés à 7% soit 70158.40€

REÇU EN PREFECTURE

le 04/11/2024

Application agréée E-legalite.com

73_CO-004-200067437-20241015-36_15102024